



Ensemble, **notre village**
encore plus propre !





Dans la rue, à la plage, soyez citoyen jusqu'au bout



L'entretien de l'espace public est une priorité pour la commune qui déploie, tout au long de l'année, d'importants moyens pour le maintien de la propreté du domaine public. Mais la propreté, c'est d'abord et surtout l'affaire de tous, habitants et vacanciers. Chacun peut y contribuer aisément en adoptant un comportement citoyen.

Ensemble, nous pouvons rendre notre village encore plus propre !

Ce que fait la mairie

- Un agent communal affecté à la propreté équipé d'un matériel performant
- Nettoyage et désinfection des sanitaires publics avec un véhicule spécialement équipé
- Installation de cendriers (à titre expérimental) près de l'école, au cinéma et à la Maison des clubs, devant le hall des sports, la plage du lac et l'office de tourisme
- Elaboration d'une charte de 7 engagements incitant à la citoyenneté
- Mise en place d'une importante campagne de sensibilisation : journal municipal, dépliants, site internet de la mairie, Facebook...



Ce que je dois faire

- Je dépose mes déchets dans les poubelles à ma disposition
- Je ne laisse aucun détritrus sur les pelouses, ni sur les plages
- Je ne jette ni mégot ni chewing-gum dans la rue
- J'emballer mes déchets ménagers dans des sacs poubelles et je les dépose dans les conteneurs prévus à cet effet
- J'utilise les points tri pour jeter verre, bouteilles, flacons en plastique, briques alimentaires, petits emballages en carton, papiers, boîtes en métal, piles et textile
- J'utilise la déchetterie pour les objets non collectés : encombrants, déchets verts et autres matériaux
- Je me sers des sanitaires publics en respectant leur propreté.
- Je n'occupe pas l'espace public par des publicités sauvages.
- Je sensibilise mon entourage aux principes généraux de la propreté urbaine.

Attention !

Les dépôts sauvages de déchets sont passibles d'une amende de 68 €.



Soyez maître de votre chien jusqu'au bout

Chacun a le droit de posséder un chien... comme celui de ne pas en subir les nuisances ! S'il est souvent perçu comme un véritable membre de la famille, le bonheur qu'il procure est indissociable de la responsabilité bien naturelle qui incombe à son maître. A lui d'apprendre à son compagnon à respecter les règles simples qui doivent devenir des reflexes pour le maître et pour le chien. **Les déjections canines notamment**, source de saleté, de mauvaises odeurs et d'autres désagréments, se sont accrues avec le temps en raison de la croissance du nombre de chiens.

Ce que fait la mairie

- **Mise à disposition gratuitement de sacs pour déjections canines** à la disposition de tous les propriétaires de chien. A retirer en mairie.
- **Installation de cinq poubelles (à titre expérimental)** réservées aux déjections canines : sur la promenade du courant, sur le mail et au niveau de l'aire des camping-cars.

Ce que je dois faire



- Je ne laisse pas mon chien vagabonder dans le village et sur la plage
- Je n'emmène pas mon chien à la plage lorsque celle-ci est surveillée
- **Je ramasse impérativement les déjections de mon chien**
- J'utilise les poubelles réservées à cet effet



Attention !

Le ramassage des déjections canines par tout moyen approprié est obligatoire sous peine d'une amende de 68 €.



Pratique

Collecte des ordures ménagères



Les ordures ménagères doivent être déposées en **sacs fermés dans le conteneur** le plus proche (390 sur l'ensemble de la commune).

Ces conteneurs sont destinés **uniquement aux ordures ménagères**, merci de ne pas y déposer de végétaux ni de cartons ni d'encombrants. Pour les autres déchets, les points tri et la déchetterie sont à votre disposition.

Dix points tri



Le tri sélectif permet de recycler les différents matériaux et donc de limiter le recours aux ressources naturelles (minerais, forêt, pétrole, gaz...). Les points tri facilitent une collecte de proximité des emballages ménagers (**verre, tetra-pak/cartons, bouteilles plastiques, boîtes métalliques journaux et magazines, piles électriques**). Ils sont réservés exclusivement à ces déchets. Pour tous les autres, la déchetterie est à votre disposition.

Déchetterie



Boulevard du Marensin – Vieux-Boucau (à la limite de Messanges)
La déchetterie collecte tous les déchets (exceptées les ordures ménagères) qui seront ensuite valorisés ou éliminés suivant leur nature, dans les filières adaptées. Ouverte toute l'année (sauf les mardis matin, vendredis matin, dimanches et jours fériés).
Accès gratuit.

Partenaires signataires de la charte

La commune de Vieux-Boucau, l'office de tourisme de Vieux Boucau Port d'Albret, l'école de Vieux-Boucau, les associations de commerçants, les syndicats de copropriétaires, les associations locales de propriétaires, les associations sportives et de loisirs.



Pour plus d'informations, scannez ce code afin d'accéder au site internet de la mairie.



Pour toute question,
contactez l'accueil de la Mairie au 05 58 48 13 22



MAIRIE DE VIEUX-BOUCAU
BP 15 – 40480 VIEUX-BOUCAU PORT D'ALBRET
www.vieuxboucau.fr
mairie@vieuxboucau.fr



Ne pas jeter sur la voie publique, mais exclusivement dans une poubelle réservée à cet effet ;-)